



## Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen pratique :

Cycle	2019-2020/2
Titre	CESS Technique de Qualification <b>ANIMATEUR / TRICE</b>

## Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Les consignes reprises dans ce document concernent les cours repris ci-dessous :

- Animation
- Techniques éducatives et de transfert plastiques
- Techniques éducatives et de transfert musicales

Les informations relatives aux cours suivants ne figurent pas dans ce document :

- Sciences appliquées à l'éducation physique
- Psychologie appliquée
- Déontologie et relations humaines
- Education physique (méthodologie)

**Exceptionnellement lors de ce cycle 2019-2020/2, pour des raisons de mesures sanitaires, vous ne serez pas interrogés sur les cours suivants :**

- Education physique
- Sciences

### ●●● Programme

La référence du programme de l'OBG Animateur/trice pour le CESS TQ est : **176/2003/248B (page 50 à page 71) & 176-3/2003/248B**

Il est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/176-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS Technique de Qualification, option ANIMATEUR/TRICE

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES		
GROUPE	84	EDUCATION PHYSIQUE		
<b>OPTION 8405 ANIMATEUR / ANIMATRICE</b>				<b>R</b>
	Code	STQ	6TQ	ACCROCHE
EDUCATION PHYSIQUE	4000	4	4	CG Education physique DS
ANIMATION	0068	4	3	CG Education plastique DS
SCIENCES	6101		2	CG Biologie DS – CG Chimie DS
SCIENCES APPLIQUEES A L'EDUCATION PHYSIQUE	2640	2	2	CG Education physique DS
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE	2576	2	1	CT Psychologie DS
DEONTOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES	1264	1	1	CG Education physique DS
EDUCATION PHYSIQUE (METHODOLOGIE)	1418	2	2	CG Education physique DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICALES	4093	1	2	CG Education musicale DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUES	4095	2	1	CG Education plastique DS
TOTAL		18	18	

## Organisation de l'examen

### ●●● Modalité d'évaluation de l'examen

Examen oral et mise en situation :

L'examen portera sur l'organisation d'animations ayant pour public des enfants de 3 à 6 ans.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'activité ne pourra pas être réalisée en école. Elle se déroulera devant un Jury (mise en situation). Lors de cet examen oral, le candidat présentera et défendra deux dossiers préalablement préparés.

Lieu : locaux de la Direction des Jurys de l'enseignement secondaire (rue Adolphe Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles).

Date : la date sera communiquée ultérieurement via l'horaire des épreuves sur le site internet de la Direction des Jurys.

### ●●● Condition pour présenter l'examen pratique

Le candidat doit OBLIGATOIREMENT et préalablement être présent à la réunion d'information (date communiquée sur l'horaire).

Pour l'examen, il s'agira de prévoir 2 animations :

- **une activité d'animation dans le domaine des arts plastiques**
- **une activité d'animation dans le domaine musical.**

Le candidat doit fournir un dossier pour chacune des animations (soit 2 dossiers au total).

Lors de la rédaction écrite de ces dossiers, le candidat veillera à être suffisamment complet et il prendra soin de détailler chaque étape de ses animations (càd que la préparation permettrait de présenter l'animation à la place de l'animateur).

Ces dossiers devront être envoyés au format **PDF** uniquement à l'adresse [jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be) au plus tard **le 15 octobre 2020 (12h00 maximum)**.

Si les dossiers sont remis après le délai fixé ou s'ils sont incomplets, le candidat peut se voir refuser l'accès à l'examen oral.

**Une des 2 activités préparées sera choisie par le Jury pour être présentée et constituera l'épreuve pratique. Une défense orale terminera l'examen pratique.**

**L'autre activité sera évaluée sur le dossier (elle ne fera donc pas l'objet d'une présentation complète devant le Jury comme la première activité). Une défense orale sur base du dossier est néanmoins prévue.**

### ●●● Matériel

Matériel requis : tout matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité (autonomie), aucun autre matériel que celui apporté ne sera utilisé.

### ●●● Consignes d'examens

Bien que le rôle du Jury ne soit pas celui d'un formateur mais celui d'un évaluateur, ses membres **conseillent vivement** aux candidats de prendre contact avec un lieu de pratique externe, ou un professionnel du domaine afin d'évaluer la faisabilité de leur animation.

**Attention, des critères de sécurité et de déontologie seront pris en compte et leur non-respect pourront mener à l'échec.**

## Evaluation et sanction des études

### ●●● Pondération

**Cette épreuve évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par la Direction des Jurys.**

Les 3 parties : Technique d'animation, Techniques éducatives et de transfert musicales et Techniques éducatives artistiques seront chacune cotées sur 20 points.

### ●●● Dispense

Si la moyenne de l'examen pratique, de la défense et des dossiers écrits est supérieure ou égale à 50% ; le candidat est dispensé des matières suivantes de l'OBG : « Animation », « Techniques éducatives et de transfert musicales » et, « Techniques éducatives et de transferts plastiques ».

Il faut être présent à l'ensemble des examens, il n'est pas possible d'accorder de dispenses partielles pour les matières évaluées.

### ●●● Annexes

**L'épreuve de techniques d'animation est composée des éléments suivants :**

- Le dossier écrit (cf. les directives détaillées au point 1.B)
- L'animation (cf. les recommandations indiquées au point 1.B)
- L'entretien oral (cf. les consignes indiquées au point 2)

# Consignes concernant l'épreuve pratique de technique d'animation

## 1. Dossiers :

- Réalisation d'un dossier présentant une activité plastique.
- Réalisation d'un dossier présentant une activité musicale.

### A. Consignes générales

- Tenue vestimentaire adaptée à l'animation (en rapport avec l'hygiène et la sécurité)

### B. Consignes pour la réalisation de chaque dossier

#### a) Présentation écrite du dossier :

Le dossier sera envoyé au format PDF à l'adresse [jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be), il comprendra **obligatoirement** :

1. Une **page de garde** sur laquelle figureront les nom et prénom du candidat, l'année de la session et le titre du dossier.
2. Une **table des matières détaillée**.
3. Une **introduction** d'une demi-page dans laquelle le candidat présentera les animations et expliquera les raisons de son choix d'activité et non de son option.
4. **Un corps** (développement du sujet) réalisé selon les consignes figurant ci-dessous.

#### b) Forme du dossier :

1. Texte en police Arial, taille de caractère 11 avec interligne 1,15.
2. Les pages seront numérotées et reliées.
3. Respect de l'orthographe et de la syntaxe.
4. Les sources de référence seront listées et détaillées: livres, publications, sites internet (liens datés), cours exploités.
5. Nombre de pages minimum du dossier : 6 pages (pas trop aérées).

#### c) Contenu du dossier

Le choix des animations :

- devra s'adapter aux capacités des enfants (spécificités de cette tranche d'âge).
- pourrait être envisagé dans le cadre d'un projet pédagogique.

### **2 activités sont à préparer (un dossier par activité) :**

- 1 activité en arts plastiques.
- 1 activité en art musical.

## I. **Nature des activités d'arts plastiques :**

Activité simple à tendance cognitivo-psychopédagogique.

**Un ou plusieurs modèles devra/devront être proposé(s) pour stimuler la créativité du groupe- ciblé.**

### **Techniques possibles :**

- terre, pâte à sel, papier (serviette), tissu, matière de récupération, etc...
- technique d'impression, photomontage
- fabrication de marionnettes, masques, théâtre d'ombres.
- technique du papier : origami, fleurs en papier, tableaux.
- montage floral.
- une histoire à thème racontée à partir d'images construites ou créées ou à créer par les enfants (exclure le livre et le « tout fait »)

## II. **Nature des activités musicales :**

Activité simple à tendance cognitivo-psychopédagogique.

### **Techniques possibles :**

- chant, chanson à gestes, activité rythmique, chant mimé etc.
- utilisation ou reconnaissance d'un instrument : guitare, flûte, piano, ...
- reconnaissance de bruits (sur un thème)
- une histoire sur un thème, racontée à partir d'un montage de sons, de bruits, peut être accompagnée d'images
- expression corporelle à partir d'une musique, une chanson

**Pour les 2 activités (plastiques et musicales) proposées, une présentation écrite (dossier) est demandée reprenant les éléments suivants :**

1. *Intitulé* de l'activité

2. *Domaine* de l'activité

3. *Objectifs* : lors de cette activité, développer la (les) compétence(s) de l'enfant développée(s) ou stimulée(s), l'(les) intérêt(s) pour l'enfant.

Veiller à séparer les objectifs généraux des objectifs spécifiques propres en rapport à l'animation proposée.

Les objectifs spécifiques seront aussi justifiés à partir des pré-requis des enfants, basé sur la psychologie, et adaptés aux capacités des enfants

4. *Pré-requis* de l'enfant, nécessaires pour atteindre les objectifs visés lors de l'animation.

5. *Groupe* d'enfants : tranche d'âge, nombre (idéal) suivant l'animation proposée

6. *Durée* optimale : 20 à 30 min (max)

7. *Matériel*.

8. *Organisation*:

*Les mesures d'hygiène qui devraient être prises sur le terrain avant, pendant et après le déroulement de l'activité, devront être expliquées. L'aménagement de l'espace devra être également faire l'objet d'explications ; un ou plusieurs schémas sont à établir afin de mieux comprendre la « place » des enfants et de l'animateur ; ils devront être respectés lors de l'animation.*

9. *Méthode d'apprentissage* : si une méthode spécifique est utilisée, elle devra être détaillée.

### 10. Déroulement

Présentation de l'activité, sous forme de tableau ; celui-ci reprendra les étapes du déroulement de l'activité, leur timing, les consignes à donner aux enfants ainsi que les précautions à prendre en matière de sécurité et d'hygiène (les justifications de ces dernières seront demandées lors de l'évaluation orale).

11. Un modèle réalisé par le candidat sera présenté aux membres du Jury au début de l'activité et annexé dans le dossier. Dans le cas où ce modèle (activité plastique) ou matériel (activité musicale ) sont trop encombrants, les plans, les titres, les textes ou les photos seront annexés au dossier.

12. *Références* spécifiques à l'activité, diversifiées et détaillées

- Ouvrages, livres, revues, etc.
- Sites internet – liens + dates de visite
- Expériences personnelles : si des stages ont été réalisés, indiquer le lieu, la période, la nature et fournir l'attestation.

## 2. Défense orale

**Il conviendra de défendre oralement les 2 animations mais une seule choisie par le jury au moment de l'épreuve, sera à mettre en œuvre pratiquement.**

Un entretien avec les membres du jury permettra au candidat d'expliquer et de justifier l'ensemble des préparations, ainsi que sa prestation (voir critères d'évaluation)

**Les consignes suivantes doivent être prises en compte**

**Présentation de l'activité :**

1. Evaluation du sujet choisi
2. Relation avec les cours théoriques de l'option
3. Présentation du matériel
4. Le candidat sera appelé à répondre à une ou plusieurs questions concernant le métier d'animateur, (176-3/2003/248B page 2 à 24)

## Critères d'évaluation.

### 1. PRESENTATION ECRITE

- Pertinence du choix de l'activité
- Pertinence des objectifs
- Adaptation de l'activité aux besoins et au projet de l'établissement (si le candidat en a eu l'éventuelle connaissance)
- Présentation
- Forme
- Contenu
- Respects des consignes
- Modèles

### 2. L'ACTIVITE PRESENTEE

- Avant
  - Prise de renseignements
  - Aménagement de l'espace
  - Préparation du matériel
  
- Pendant
  - Prise de contact
  - Présentation de l'animation
  - Clarté des consignes de l'activité
  - Adaptation et maîtrise des moyens matériels
  - Méthodes d'animation
  - Enchaînement logique des actions
  - Gestion du temps
  - Application des règles de sécurité
  - Application des mesures d'hygiène,
  - Préparation à la clôture de l'activité
  - Evaluation avec les enfants
  
- Après
  - Transmission des informations et/ou des observations
  - Remise au calme des enfants
  - Remise en ordre du local/matériel
  
- Attitude relationnelle
  - Communication adaptée aux enfants
  - Disponibilité et écoute
  - Empathie
  - Adaptation aux interactions dans le groupe
  - Présentation (tenue)
  - (Sécurisation des enfants)

**Remarque : compte tenu des caractéristiques sanitaires liées aux mesures exceptionnelles en application, la présentation de l'animation se fera face à un public adulte -à défaut d'une classe - lors de ce cycle 2- 2019/20. Les critères d'évaluation seront donc modifiés en conséquence.**

Par exemple, au lieu de constater une attitude, il peut être demandé au candidat quelle attitude serait la sienne dans telle situation.

### **3. ENTRETIEN avec les membres du jury : Auto-évaluation**

- Pertinence
- Justifications des choix, des décisions, des adaptations
- Liens avec les cours
- Remédiations par rapport aux erreurs
- Rapport circonstancié des cas spécifiques repérés, adaptations faites ou proposées par rapport à ceux-ci

### **4. L'AUTRE ACTIVITE**

- Dossiers
- Présentation au moment de l'entretien
- Justification des choix
- Projections d'adaptation en adéquation avec le public du jour